



Les chiffres de l'animation et du sport en 2005.

La tendance à la baisse des inscriptions aux formations liées aux métiers de l'animation et du sport et celle du nombre de diplômes professionnels constatée en 2004 s'est inversée en 2005. La Picardie stabilise sa position (14^e rang des régions) quant à l'importance du nombre de licenciés sportifs.

Des informations sur quelques dispositifs (Fonds National de Développement du Sport, Contrats éducatifs locaux, projets des jeunes) et l'emploi sur le champ jeunesse et sports font apparaître la promotion des activités sportives et de loisirs réparties sur le territoire régional.

En 2005, en Picardie, les formations professionnelles liées aux métiers de l'animation ont été suivies par 298 stagiaires, soit une augmentation significative par rapport à 2004 (93 stagiaires). Les femmes représentent 58 % des stagiaires sur l'ensemble de ces formations. La mise en place du brevet professionnel Loisirs tout public qui a vu la participation de 216 stagiaires explique en grande partie cette importante augmentation.

Les formations professionnelles sportives ont concerné 168 personnes (brevets d'éducateur sportif premier et deuxième degré, partie tronc commun et partie spécifique comptabilisées). Parmi ces 168 personnes, 18 ont préparé un BPJEPS¹ Activités physiques pour tous, dernier diplôme en date du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les hommes représentent 81 % des stagiaires.

Davantage de diplômes professionnels délivrés dans les secteurs de l'animation et du sport

Par rapport à l'année précédente et à l'instar du nombre de personnes en formation, le nombre de diplômés délivrés est en augmentation, 158 personnes se sont vu attribuer un diplôme de l'animation en 2005 (105 en 2004) et 131 un diplôme sportif (93 en 2004).

Les diplômés de l'animation se concentrent sur 2 diplômes¹ : le Bapaat (88) et le Beatep (60) ; 64 % des diplômés sont des femmes et 7 personnes sur ces 158 ont obtenu un de ces deux diplômes par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience. Le DEFA est

peu représenté et le BP loisirs tout public en est à son tout début en matière de délivrance de diplôme (9 diplômés).

Les diplômes sportifs (131) sont concentrés sur 7 disciplines (l'équitation, la natation et les activités physiques pour tous fournissant 77 % des diplômés), 67 % des diplômés sont des hommes et 4 personnes sont passés par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour obtenir leur diplôme. Un seul diplôme BEES 2° a été délivré en 2005 en Picardie (le BEES compte 3 degrés).

L'insertion professionnelle des diplômés de l'animation sportive ou socio culturelle

Mieux connaître le devenir de ces diplômés permet de mieux connaître les réalités professionnelles, les processus d'insertion ou d'évolution sur le marché du travail. Cela permet également aux opérateurs de formation qui ont le souci des débouchés de leurs stagiaires de mieux apprécier l'adéquation entre formation et emploi.

Ainsi au 15 mars 2006, pour des personnes ayant obtenu leur diplôme entre septembre 2004 et août 2005, parmi les 57 diplômés de l'animation socioculturelle, 89 % étaient en situation d'emploi ; pour la plupart d'entre eux, ces emplois étaient en relation directe avec le diplôme délivré par le ministère de la Jeunesse et des sports et en lien avec les compétences acquises au cours de la formation, selon une proportion de 2 contrats en CDI proposés à leurs titulaires pour 1 contrat en CDD.

¹Cf encadré Les diplômés professionnels des métiers du sport et animation



Parmi les 102 diplômés sportifs répertoriés ayant obtenu leur diplôme en Picardie sur cette période, 83 % étaient en situation d'emploi. Quatre personnes sur cinq ont un emploi en relation directe avec le diplôme et les compétences acquises en formation.

Des licenciés sportifs toujours plus nombreux dans l'Oise

Avec 390 840 licenciés sportifs en 2004 (derniers chiffres en notre possession, la Picardie représente 2,7 % de l'ensemble des li-

cenciés du territoire national (2,6 % en 2003), chiffre toujours inférieur à la population picarde en France (3,1 %). Les femmes représentent 33,6 % des licenciés.

L'Oise vient toujours largement en tête toutes fédérations confondues quant au nombre de licenciés (42,8 %), suivie par la Somme (31,3 %) et l'Aisne (23 %). À noter toutefois que parmi les 3 types de fédérations répertoriées (Fédérations uni-sport olympiques, non olympiques et multi-sports), le département de la Somme arrive devant l'Oise pour le nombre de licenciés multisports et que la Picardie recense des licenciés dans 95 fédérations sur 112 recensées au niveau national (30 olympiques, 57 non olympiques et 25 multi-sports).

En Picardie, les licenciés des fédérations olympiques représentent 52,3 % de l'ensemble des licenciés (contre 49,2 % sur le territoire national) et l'Oise représente 56,1 % des licenciés picards pour ces mêmes fédérations.

Les principaux sports olympiques pratiqués en Picardie en 2004 sont par importance décroissante du nombre de licenciés : le football (72 490), le tennis (26 934), l'équitation (21 073), le judo (19 180) et le handball (9 231). Par rapport à 2003, en Picardie, si le nombre de licenciés augmente pour le football (+1,2 %), le handball (+9,2 %) et l'équitation (+7,5 %), il diminue pour le tennis (-1 %) et le judo (-3 %).

En 2004, la Picardie rassemble 4,3 % des licenciés en équitation que compte la France, 3,6 % en judo, 3,4 % en football, 2,7 % en handball et 2,5 % de licenciés en tennis. Une discipline comme le handball se pratique beaucoup plus dans la Somme (3 798 licenciés) que dans l'Aisne (1 560 licenciés) et presque autant que dans l'Oise (3 873 licenciés) alors qu'une discipline comme l'équitation se pratique surtout dans l'Oise (49,1 %) devant l'Aisne (27,4 %) et la Somme (23,5 %).

En un an, la Picardie a gagné en équitation une place au niveau du classement du nombre de licenciés dans les régions et qu'elle se situe désormais au 10^e rang alors qu'elle est restée au 15^e rang en ce qui concerne le football.

L'emploi dans l'animation sportive ou socio-culturelle

En 2005, le flux d'embauche³ réalisé sur les secteurs d'activité du sport, de l'éducation, de la culture et du tourisme est moins important en Picardie qu'en 2004 : 114 contre 248. Il y a eu d'octobre 1997 à décembre 2005, 4 624 emplois jeunes embauchés dans ces 4 secteurs, il reste fin 2005 en Picardie 663 animateurs repérés sur le champ Jeunesse et Sports

La Somme en tête pour le nombre de licenciés multisports

Répartition du nombre de licenciés en 2004 par département

Unité : nombre

	Aisne	Oise	Somme	Non répartis	Picardie	France	% femmes France 2003
Olympiques	52 568	93 748	58 056	39	204 411	7 034 752	27,4
Non Olympiques	14 506	25 705	15 821	191	56 223	2 564 939	24,4
Multi sports	22 717	47 632	48 403	11 454	130 206	4 689 293	52,6
Total	89 791	167 085	122 280	11 684	390 840	14 288 984	33,6

Source : MJSVA

Les diplômes professionnels des métiers du sport et animation

Du niveau BEP-CAP au niveau bac+2

BAPAAT : assistant animateur

Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités physiques et socio-culturelles. L'opportunité de faire ses premiers pas de salarié dans une association sportive, un centre social ou un organisme de tourisme.

BPJEPS : animateur

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport prépare aux métiers d'animateur et d'encadrement dans une douzaine de spécialités au choix (activités nautiques, golf, activités équestres, animation sociale...)

BEES : éducateur sportif

Articulé autour d'un tronc commun et d'une formation spécifique dans un sport choisi (ex : activités de la natation), le Brevet d'État d'Éducateur Sportif ouvre à l'enseignement, l'encadrement ou l'expertise en tant que salarié ou en indépendant.

BEATEP : animateur technicien

Diplôme socioculturel, le brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse est idéal pour encadrer les activités d'animation et d'éducation populaire, de l'environnement jusqu'au patrimoine culturel.

DEFA : encadrement

Délivré conjointement avec le ministère de la Cohésion sociale, le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation conduit à des postes de responsabilité au sein d'associations, de collectivités locales et d'organismes du secteur social, culturel ou sportif.

DE-DPAD : direction de projet

Le diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement permet de concevoir et de gérer des politiques territoriales au sein d'associations ou de collectivités.

Le sport de haut-niveau

Le sport de haut-niveau en 2005 comparé à 2004 fait apparaître une augmentation du nombre de ses bénéficiaires, soit 482 personnes comptant 62 % d'hommes et 38 % de femmes, 197 sportifs de haut-niveau et 285 espoirs (il était de 447 en 2004).



(Emplois d'animateur socio-culturel, sportif, autre animateur ou éducateur de développement local et aide à la gestion associative) alors qu'ils étaient 1 000 fin 2004. Parmi ces 663 animateurs, 44 % sont localisés dans l'Aisne.

Parmi les associations et collectivités locales⁴ ayant manifesté en 2002 le projet de recruter avant le 31 décembre 2005, sur des métiers d'animation touchant des qualifications allant du niveau 5 au niveau 2, il est estimé que 57 % parmi ces structures ont embauché sur la période allant de 2002 à 2005 et que 32 % avaient l'intention d'embaucher en 2006.

L'emploi salarié privé⁵ dans le secteur de l'animation sportive et socio-culturelle, soit 15 122 salariés répartis dans 2 152 établissements est sous-représenté en Picardie car la part de la Picardie dans l'emploi national est de 2,1 % alors que le poids de la population active ayant un emploi est de 2,8 % (source UNEDIC 2003).

Quelques dispositifs d'aide pour les associations, les jeunes et les partenaires territoriaux

Le Fonds National du Sport qui est géré en 2005 par le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative en étroite concertation avec le mouvement sportif accorde des aides à des actions conduites par les clubs et associations sportives, les ligues et les comités départementaux qui forment le tissu régional picard.

En 2005, 2 227 actions ont pu être aidées en Picardie, les bénéficiaires de ces aides sont pour 215 actions, les structures régionales, 401 actions, les structures départementales et 1 611 actions, les clubs des 3 départements, la moyenne de l'aide accordée par action est de 1 368 euros.

En 2005, 96 projets portés par des jeunes de 11 à 30 ans (81 % de majeurs et 19 % de mineurs) ont été aidés en Picardie par les services jeunesse et sports dans le cadre du programme « Envie d'agir ». Ce programme regroupe différents dispositifs d'aide aux projets : projets regroupant les fonds départementaux d'aide à l'initiative des jeunes, le concours de l'engagement et le DEFI jeunes. Soit en individuel, soit en collectif, ce sont au total environ 500 jeunes qui se sont impliqués dans la conduite et la réalisation de ces projets. Plusieurs thématiques apparaissent (la plus mentionnée relevant de l'animation locale : sport, culture, scientifique) et certains projets ont des visées professionnelles. Au total environ 150 000 euros ont été consacrés au soutien de ces initiatives (la moyenne de l'aide accor-

dée sur ces 96 projets étant de 1 534 euros.

Les Contrats éducatifs locaux (CEL), dispositif interministériel géré localement par les échelons déconcentrés de l'État, et en particulier par Jeunesse et Sports, dont la finalité est de mettre en cohérence sur un territoire les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires sont répartis sur le territoire picard. Ainsi en 2005, dans l'Aisne, 15 CEL ont été financés par J&S, dans l'Oise 32, dans la Somme 31. Sur ces 78 contrats financés au niveau régional, 25 sont des contrats dits intercommunaux (actions portées par une structure intercommunale).

Éric LELEU
DRDJS

³D'après les chiffres du tableau de bord mensuel « Nouveaux services - emplois jeunes » du Ministère de l'emploi

⁴D'après une étude réalisée par la DRDJS « Étude sur les embauches réalisées en Picardie dans les métiers de l'animation et du sport depuis 2002 et la place des femmes »

⁵D'après une étude réalisée par l'OREF avec le cabinet AMNYOS « Les métiers d'animateur sportif et d'animateur socio-culturel »

Que sont devenus les diplômés du brevet d'état d'éducateur sportif - Activités équestres

L'enquête a été réalisée en 2005 auprès des 154 diplômés équitation ayant obtenu leur diplôme entre 1999 et 2004. La situation et l'itinéraire professionnel de 76 diplômés ayant répondu (58 femmes et 18 hommes) sont ainsi appréciés.

Ainsi, en 2005, soit pour certains, 6 ans après l'obtention du diplôme, 79 % de la population est en situation d'emploi, 15,8 % (12 personnes) déclarent être demandeurs d'emploi et 4,2 % en retour en formation ou autre situation (au foyer).

- Parmi ces 79 % (60 personnes), 53 travaillent dans le secteur équestre de façon assez directe (les 2 intitulés d'emploi les plus cités sont : moniteur, monitrice d'équitation mentionné à 12 reprises et enseignant à 6 reprises), le plus souvent dans des entreprises privées ;

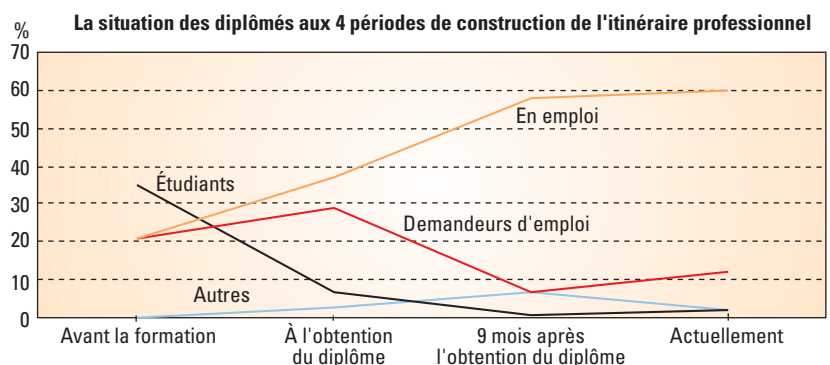
- Parmi les 60 personnes actuellement en emploi, 11 ont eu cet emploi avant la formation, 19 à l'obtention du diplôme, 12 entre l'obtention du diplôme jusqu'à 9 mois après cette obtention et 18 plus de 9 mois après l'obtention du diplôme.

La comparaison de la situation actuelle avec la situation 9 mois après l'obtention du diplôme permet de constater :

- Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (12 contre 7 demandeurs d'emploi 9 mois après, avec une prédominance de demandeurs âgés de 26 à 30 ans) ;
- Un changement d'emploi 9 mois après l'obtention du diplôme pour 18 personnes.

Ces deux indicateurs soulignent une certaine précarité doublée d'une mobilité dans le secteur. L'insertion enregistrée 9 mois après l'obtention du diplôme par rapport à la situation au moment de l'obtention du diplôme est cependant assez marquée, en effet :

- Le nombre de demandeurs d'emploi au moment de l'obtention du diplôme (qui pour 80 % ont entre 18 et 25 ans) diminue assez fortement 9 mois après cette obtention (il passe de 29 à 7) ;
- Le rapport CDI/CDD passe du moment de l'obtention du diplôme de 3 pour 2 à 3 pour 1 neuf mois après l'obtention du diplôme pour se situer lors de la période actuelle à 5 pour 1.



Source : DRDJS